

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024**

**Délibération N° : 20240319-06**

**OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 13/03/2024**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10**

Nicolas CRUNCHANT - Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Philippe RIBOT – Pauline ROUX -

**POUVOIRS : 3**

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX – Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE -

**NOMBRE DE VOTANTS : 13**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas TENOUX.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2024.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 de la Commune à l'article 657362.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*